



**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME**

n°	objet de l'emplacement réservé	bénéficiaire	superficie
n°01	Aménagement voie piétonne	mairie de Nozay	178 m²
n°02	Aménagement voie de desserte	mairie de Nozay	970 m²
n°03	Aménagement d'une liaison piétonne	mairie de Nozay	168 m²
n°04	Aménagement voie verte	Conseil départemental	11 255 m²
n°05	Aménagements d'une liaison piétonne	mairie de Nozay	279 m²
n°06	Aménagements et sécurisation carrefour	Conseil départemental	2 254 m²
n°07	Aménagement voie verte	mairie de Nozay	5 340 m²
n°08	Aménagement voie verte	mairie de Nozay	2 734 m²
n°09	Aménagements hydrauliques	SIVOA	3 130 m²
n°10	Aménagement voie verte	mairie de Nozay	1 499 m²
n°11	Aménagement d'une aire de stationnement	mairie de Nozay	561 m²
n°12	Aménagement d'une liaison piétonne	mairie de Nozay	377 m²
n°13	Création d'une voie de desserte	mairie de Nozay	2 853 m²
n°14	Aménagements d'une liaison piétonne	mairie de Nozay	641 m²
n°15	Création d'un passage pour liaison piétonne	mairie de Nozay	49 m²
n°16	Création d'un passage pour liaison piétonne	mairie de Nozay	29 m²
n°17	Création d'un nouveau cimetière communal	mairie de Nozay	7 183 m²

ECHELLE 1/4000

- ZONES URBAINES**
- UA** ZONE URBAINE DU COEUR DE VILLE HISTORIQUE
  - UB** ZONE FAUBOURIENNE DE LA TRAME URBAINE TRADITIONNELLE
  - UC** ZONE URBAINE D'HABITAT À MAJORITÉ INDIVIDUELLE ET RÉALISÉE SOUS FORME D'OPÉRATIONS D'ENSEMBLE
  - UD** ZONE URBAINE D'HABITAT SOUS FORME DE BÂTIMENTS COLLECTIFS
  - UDa** ZONE URBAINE D'HABITAT SOUS FORME DE BÂTIMENTS COLLECTIFS AVEC ACTIVITÉS ARTISANALES
  - UE** ZONE URBAINE D'HABITAT INDIVIDUELLE LIBRE
  - UF** ZONE URBAINE DE RESTRUCTURATION/RECONVERSION DE LA FRICHE AGRO-INDUSTRIELLE (SITE DE LUNÉZY)
  - UI** ZONE URBAINE DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
  - UL** ZONE URBAINE DÉDIÉE AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET/OU D'INTÉRÊT PUBLIC
- ZONES À URBANISER**
- TAU** ZONE À URBANISER MIXTE À VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT (COURT ET MOYEN TERMES) : SECTEUR DE VILLARCEAU
- ZONES AGRICOLES**
- A** ZONE AGRICOLE À PROTÉGER EN RAISON DE SON POTENTIEL AGRONOMIQUE
  - Ae** SECTEUR AGRICOLE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES
- ZONES NATURELLES**
- N** ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE
  - Nj** SECTEUR DÉDIÉ AUX JARDINS FAMILIAUX
  - Nh** SECTEUR DE HAMEAU ET DE MAISONS ISOLÉES AU SEIN DES ESPACES NATURELS
  - Ni** SECTEUR DÉDIÉ AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR
  - Nv** SECTEUR NATUREL D'ESPACE VERT INTRA-URBAIN

- INFORMATIONS GRAPHIQUES**
- PÉRIMÈTRE D'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-7 DU CODE DE L'URBANISME
  - ESPACE BOISÉ CLASSÉ (EBC) À CRÉER OU À CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-2 DU CODE DE L'URBANISME
  - ESPACE BOISÉ REMARQUABLE (EBR) À CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
  - EMPLACEMENT RÉSERVÉ (ER) AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME
  - MARES ET/OU ZONES HUMIDES POTENTIELLES À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
  - ÉLÉMENT DE PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME
  - SÉQUENCE COMMERCIALE À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-16 DU CODE DE L'URBANISME
  - SÉQUENCE DE MURETS À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME
  - COURS D'EAU À PRÉSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME
  - LIMITES DE LISIÈRE À PROTÉGER DE L'URBANISATION (ZONE DE 50 M DES MASSIFS FORESTIERS DE PLUS DE 100 HA)

Communauté PARIS-SACLAY

**NOZAY**

**5** PLAN LOCAL D'URBANISME  
PLAN DE ZONAGE

PLU prescrit par DCM le 21 juin 2009  
 PLU arrêté par DCM le 19 janvier 2017  
 PLU approuvé par DCM le 5 octobre 2017  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
 Paul Raymond, Le Maire